Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260320-20MARS2601-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
Madame Gaëlle STRICOT : 15 voix pour

L'an 2026, le 20 mars à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BEY, membre du conseil municipal le plus âgé, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 mars 2026.

Présents : Mesdames BERCEGEAY Noëmie, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, SYLVESTRE Audrey, VILLET Emilie

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Jérôme, COUEDIC Philippe, DUPE Laurent, MILOUX François, PUISSANT Charlie

Absents : -

Absents ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance : Monsieur COUEDIC Jérôme

20MARS26_01- Election du maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
– Mme Gaëlle STRICOT : 15 (quinze) voix

- Mme Gaëlle STRICOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 20 mars 2026
Le membre du conseil municipal le plus âgé, Monsieur Jean-Marie BEY

Le secrétaire de séance